

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 337

16 février 2009

### SOMMAIRE

4ème Dimension S.A. ....	16134	Hébergement et Santé S.A. ....	16135
Assbalux S.A. ....	16137	Hébergement et Santé S.A. ....	16133
Assbalux S.A. ....	16134	Herakles S.A. ....	16134
Babcock & Brown (Serifali) S.à r.l. ....	16140	Immobilière In der Ronnwies Sàrl ....	16139
Baby Station S.A. ....	16137	Industrial Cooling Equipments S.A. ....	16138
Cadenza Europe Properties ....	16131	Interfastening S.A. ....	16139
Cadenza Europe Properties ....	16130	International A.C.P. S.A. ....	16138
CBFI Participations I S.à r.l. ....	16170	La Réserve de Sigefroid S.A. ....	16135
Compagnie Financière & Industrielle de l'Atlantique S.A. ....	16130	L.F.C. LuxFiduConseil S.à r.l. ....	16136
Compagnie Financière & Industrielle de l'Atlantique S.A. ....	16131	Lid Lift Industrial Development S.A. ....	16170
Contrafas ....	16134	Lusis S.A. ....	16136
Devind Coopération et Développement S.A. ....	16137	Lux-Sucre Sàrl ....	16133
Duchess Street Holdings SA ....	16155	Lydion S.A. ....	16137
Duchess Street Holdings SARL ....	16155	Maison & Objet S.à r.l. ....	16131
Egon Diamond S.A. ....	16170	Maroldt S.à r.l. ....	16140
Eucon Luxembourg S.A. ....	16130	Mola Sàrl ....	16140
Eureal Luxembourg S.A. ....	16131	O.O.I. Holding S.A. ....	16132
European Quality Invest Holding S.A. ....	16133	O.O. Re S.A. ....	16173
Exel Luxembourg 4 S.à r.l. ....	16176	Pro-Constructions S.A. ....	16132
Financière Concorde S.A. ....	16155	Red Circle Hotel Invest S.A. ....	16140
Fisave S.A. ....	16135	Red S.A. ....	16139
Gai Mattiolo Fashion S.A. ....	16175	Romain Bouschet Architecte S.A. ....	16136
Garage PACIOTTI S.à r.l. ....	16130	Schlossberg S.à r.l. ....	16132
Grosvenor Street Holdings SA ....	16141	Schlossburg Invest S.à r.l. ....	16132
Grosvenor Street Holdings SARL ....	16141	Sofair International S.A. ....	16133
Hamilcar S.A. ....	16176	Sushi Place S.A. ....	16138
HBL Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	16139	VCapital S.C.A., SICAR ....	16138
Hébergement et Santé S.A. ....	16136	Wincra Promotion S.A. ....	16135
		Xantor ....	16132

**Eucon Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 45.827.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009015014/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06723. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Compagnie Financière & Industrielle de l'Atlantique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 100.163.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009015012/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04556. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Cadenza Europe Properties, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.313.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009015011/2270/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01894. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Garage PACIOTTI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 258, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 60.290.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 22 janvier 2008.

Garage PACOTTI sàrl

L-1940 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009015008/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05027. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Eureal Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 46.381.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009015015/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06724. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Compagnie Financière & Industrielle de l'Atlantique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 100.163.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009015013/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04553. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Cadenza Europe Properties, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 71.313.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009015010/2270/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01895. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Maison & Objet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 23, rue Louis XIV.  
R.C.S. Luxembourg B 114.399.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 27 janvier 2009.

MAISON & OBJET s.à r.l.

L-1948 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009015009/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05023. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**O.O.I. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 92.908.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2009015023/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05702. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Schlossberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Schlossburg Invest S.à r.l.).**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 143.548.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2009014528/227/13.

(090013839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Xantor, Société Anonyme.**

Siège social: L-3441 Dudelange, 27, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 73.129.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/01/09.

Pour VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2009014999/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05376. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Pro-Constructions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4917 Bascharage, 45, rue de la Continentale.  
R.C.S. Luxembourg B 76.113.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BASCHARAGE, le 27 janvier 2009.

PRO-CONSTRUCTIONS SA

L-4917 BASCHARAGE

Signature

Référence de publication: 2009015005/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05037. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**European Quality Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.909.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2009015024/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05707. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Hébergement et Santé S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.692.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009015280/1089/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01701. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Sofair International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 89.909.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009014998/1161/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06183. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Lux-Sucre Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4620 Differdange, 80, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 66.360.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIFFERDANGE, le 27 janvier 2009.

LUX-SUCRE sàrl

L-4620 DIFFERDANGE

Signature

Référence de publication: 2009015003/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05041. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Assbalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8255 Mamer, 60, Mont-Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 40.674.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009015267/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07029. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Herakles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 99.944.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009015273/1089/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02464. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**4ème Dimension S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 121.051.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois &amp; Meynial

Signature

Référence de publication: 2009015293/2374/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05359. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Contrafas, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 8, Cité Belle-Vue.  
R.C.S. Luxembourg B 14.107.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRISANGE, le 27 janvier 2009.

CONTRAFAS sàrl

L-5752 FRISANGE

Signature

Référence de publication: 2009015289/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05034. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**La Réserve de Sigefroid S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 103.751.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015283/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06232. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090014509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Hébergement et Santé S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 64.692.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2009015281/1089/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01702. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090014308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Fisave S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 115.324.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial  
Signature

Référence de publication: 2009015294/2374/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05360. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090014747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Wincra Promotion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 59.493.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 27 janvier 2009.

WINCRA Promotion S.A.  
L-2610 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009015291/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05040. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090014436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**L.F.C. LuxFiduConseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 89.701.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2009015299/5770/12.

(090014381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Hébergement et Santé S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.692.

Le bilan au 28 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009015278/1089/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01699. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Lusis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.955.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUSIS S.A.

Signature

*Administrateur*

Référence de publication: 2009015295/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07891. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Romain Bouschet Architecte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 40, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 129.584.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESCH / ALZETTE, le 27 janvier 2009.

ROMAIN BOUSCHET ARCH. S.A.

L-4240 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2009015288/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05025. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.



**Assbalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8255 Mamer, 60, Mont-Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 40.674.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009015268/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07028. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Devind Coopération et Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 130.503.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2009015277/1089/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02466. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Baby Station S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 115.262.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial  
Signature

Référence de publication: 2009015292/2374/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05354. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Lydion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4985 Sanem, 4, rue du Verger.  
R.C.S. Luxembourg B 104.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 23/01/2009.

Pour LYDION S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009015260/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07947. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Sushi Place S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 73.779.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009015408/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07733. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**VCapital S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 128.151.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54085 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009015369/211/13.

(090014801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Industrial Cooling Equipments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 64.168.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2004 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2004 déposé le 8 juin 2005 n° L050046842.4) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009015402/693/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00307. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**International A.C.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 18.110.

Le bilan au 31 octobre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
10, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2009015447/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07492. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Red S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 102.308.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009015444/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07494. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**HBL Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 650.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 143.579.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009015373/242/13.

(090014278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Interfastening S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 42.351.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERFASTENING HOLDING S.A.

Pierre MESTDAGH / Jean-Robert BARTOLINI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009015159/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08137. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Immobilière In der Ronnwies Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4032 Esch-sur-Alzette, 9, rue Bessemer.  
R.C.S. Luxembourg B 92.489.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESCH/ALZETTE, le 27 janvier 2009.

IMMOBILIERE RONNWIES sàrl

L-4032 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2009015007/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05029. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Babcock & Brown (Serifali) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 123.320.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27-01-2009.

Mark Hatherly.

Référence de publication: 2009015256/9244/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00589. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Red Circle Hotel Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 142.537.

Les statuts coordonnés au 24 décembre 2008 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 janvier 2009.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009015304/243/13.

(090014983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Mola Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 115, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 104.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOLA SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009015245/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07878. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Maroldt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 5, rue Kalchesbruck.  
R.C.S. Luxembourg B 27.150.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.01.2009.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009015017/7810/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06860. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Grosvenor Street Holdings SA, Société Anonyme,  
(anc. Grosvenor Street Holdings SARL).**

**Capital social: EUR 39.900,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 140.765.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Grosvenor Street Holdings SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140.765, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated July 25, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2092 of August 28, 2008 (the Company),

BI-Invest International Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the Bahamas, having its registered office at 3<sup>rd</sup> Floor, Montague Sterling Centre, P.O. Box N-3242, Nassau, Bahamas, registered by the (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maren Stadler, attorney, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Bahamas on December 29<sup>th</sup> 2008,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening formalities;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of twenty seven thousand four hundred euros (EUR 27,400.-) to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares in registered form with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, to thirty nine thousand and nine hundred euros (EUR 39,900.-), represented by three thousand nine hundred and ninety (3,990) shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each by the issuance of two thousand seven hundred and forty (2,740) new shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the one thousand two hundred fifty (1,250) existing shares; subscription for and payment of that share capital increase by a contribution in cash;

3. decision to change the legal form of the Company from that of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a Luxembourg public limited liability company (société anonyme);

4. amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) which shall read as follows:

"The name of the company is "Grosvenor Street Holdings SA" (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles)."

5. amendment of article 3 of the Articles which shall read as follows:

"3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

6. amendment of the Articles generally as may be required as a consequence of point 4 above and full restatement of the Articles in order to reflect the above items of the agenda;

7. change of the position of Christophe Gaul and Neil Smith as a consequence of the conversion of the Company into an S.A. from managers to directors for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2014;

8. appointment of Rohan Maxwell as third director of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2014;

9. appointment of KPMG as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2014;

10. amendment to the shareholders' register of the Company to reflect the above items of the agenda with power and authority given to any director of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and

11. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves increase the share capital of the Company by an amount of twenty-seven thousand four hundred euros (EUR 27,400.-) to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares in registered form with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, to thirty nine thousand and nine hundred euros (EUR 39,900.-), represented by three thousand nine hundred and ninety (3,990) shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each by the issuance of two thousand seven hundred and forty (2,740) new shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the one thousand two hundred fifty (1,250) existing shares.

*Subscription and Payment*

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe for the two thousand seven hundred and forty (2,740) new shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash of twenty-seven thousand four hundred euros (EUR 27,400.-).

The amount of twenty-seven thousand four hundred euros (EUR 27,400.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company from that of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) to that of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (société anonyme) in accordance with the provisions of article 3 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

As a consequence of the above, the Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Grosvenor Street Holdings SARL" to "Grosvenor Street Holdings SA".

The change of the legal form of the Company is made on the basis of a report in satisfaction of articles 26-1 and 31-1 of the Law and established by Facts Audit Services S.à.r.l., independent auditor (réviseur d'entreprises) dated 30 December, 2008.

The conclusions of this report are the following:

"Based on our work and given the market condition and other circumstances prevailing at the date of this report, nothing came to our attention that causes us to believe that the fair market value of the Contribution is not at least equal to the value of the Shares to be issued."

This report will remain attached to the present deed.

Following the conversion of the Company into a public limited liability company ("société anonyme"), the existing shares, the number and the par value of which remaining unchanged, are attributed to the Sole Shareholder considering of its participation in the Company before the change of its legal form.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1.** The name of the company is "Grosvenor Street Holdings SA" (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular,

the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles)."

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

#### *Sixth resolution*

As a consequence of the above, the Sole Shareholder resolves to amend the Articles generally as may be required as a consequence of point 4 above and fully restate the Articles in order to reflect the above items of the agenda;

The appearing party, represented as stated here-above, has thus requested the undersigned notary to enact the following restatement of the Articles:"

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Grosvenor Street Holdings SA" (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company,

and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirty-nine thousand and nine hundred euros (EUR 39,900.-), represented by three thousand nine hundred and ninety (3,990) shares in registered form with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of directors.**

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.



(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

#### 7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

#### **Art. 8. Sole director.**

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

#### **Art. 9. Liability of the directors.**

9.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 10. General meetings of shareholders.**

##### 10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

##### 10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

#### **Art. 11. Sole shareholder.**

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

#### **Art. 13. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.**

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires aux comptes).

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provision**

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the position of the following persons as a consequence of the conversion of the Company into an S.A., from managers to directors for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2014:

- Christophe Gaul, Director, born in Messancy, Belgium, on 3 April 1977 and with professional address at 51, Boulevard J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Neil Smith, Director, born in Darwen, United Kingdom, on 17 June 1956 and with professional address at Investindustrial Limited 1 Duchess Street London W1W 6AN - UK;

### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint the following person as third director of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2014:

- Rohan Maxwell, Director, born in Oldham, United Kingdom, on 11 November 1977 and with professional address at BI-Invest Services, Via Nassa 5, 6900 Lugano Switzerland;

### *Ninth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint KPMG AUDIT, a société à responsabilité limitée having its registered address at 9, allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, R.C.S. LUXEMBOURG n° B103590 as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2014.

### *Tenth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company to reflect the above resolutions with power and authority given to any director of the Company, acting individually with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand six hundred euros (EUR 1.600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu pour l'assemblée générale extraordinaire (AGE) de l'associé unique de Grosvenor Street Holdings SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B.140.765, constituée par un acte passé devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 25 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2092 du 28 août 2008 (la Société):

BI-Invest International Holdings Limited, une société constituée et régie par les lois des Bahamas, ayant son siège social au 3rd Floor, Montague Sterling Centre, P.O. Box N-3242, Nassau, Bahamas, immatriculée au Registre des sociétés commerciales internationales régi par les dispositions de la loi sur les sociétés commerciales internationales de 2000, numéro d'immatriculation 30180 (l'Associé Unique),

représenté par Maren Stadler, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, selon un mandat donné aux Bahamas le 29 décembre 2008.

La dite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts dans le capital social de la Société.

II. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. exonération des formalités de convocation;

2. augmentation de capital de la Société d'un montant de vingt sept mille quatre cents euros (EUR 27.400.-) pour faire passer le capital d'un montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, à un capital d'un montant de trente-neuf mille neuf cent euros (EUR 39.900.-), représenté par trois mille neuf cent quatre-vingt-dix (3.990) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune par l'émission de deux mille sept cent quarante (2.740) nouvelles parts d'une valeur de 10 euros (EUR 10.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les mille deux cent cinquante (1.250) parts existantes; souscription et paiement de cette augmentation de capital par apport en argent;

3. décision de changer la forme sociale de la société en passant d'une société à responsabilité limitée à une société anonyme;

4. modification de l'article 1 des statuts de la société (les Statuts) qui doit être lu comme ce qui suit:

"la dénomination de la société est "Grosvenor Street Holdings SA" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'amendée (la Loi), et les dispositions statutaires (les Statuts)".

5. modification de l'article 3 des Statuts qui doit être rédigé comme ce qui suit:

"3.1. L'objet de la société est l'acquisition de participations au Luxembourg et à l'étranger dans toutes sociétés ou entreprises quelque soit la forme et la gestion de ces participations. La société peut notamment acquérir par la souscription, l'achat et l'échange ou par tout autre moyen, toutes valeurs mobilières, actions et autre participation sous forme de titre, d'obligation garantie ou non (debenture), de certificat de dépôt and autres instruments de dette et plus généralement, tout titre et instruments financiers émis par toute entité cotée ou non. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut encore investir dans l'acquisition et la gestion de portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.

3.2. La Société peut emprunter sous toute forme. Elle peut émettre des titres de créance, des obligations et n'importe quel type de dette et de titres de capital. La Société peut prêter des fonds, notamment le produit de tout emprunt, à ses filiales, sociétés liées et tout autre sociétés. La Société peut aussi donner des garanties et constituer des gages, transfert, charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société. Pour éviter tout doute, la Société ne peut pas poursuivre une activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire.

3.3. La société peut utiliser toutes techniques et instruments pour gérer efficacement ses investissements et pour se protéger elle-même contre tout risque-crédit, risque de change, risque de taux et autre risque.

3.4. La société peut poursuivre toutes activités commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions en matière immobilière et mobilière qui directement ou indirectement, favorise ou se rapporte à son objet social."

6. modification des Statuts tel que requis comme étant une conséquence du point 4 ci-dessus et entière refondation des statuts de la société pour prendre en considération les points de l'ordre du jour;

7. changement des fonctions de Christophe Gaul et Neil Smith comme conséquence de la transformation de la Société en S.A., de gérant à administrateur pour une période qui prendra fin au jour de l'assemblée générale annuelle de la Société qui sera tenu en 2014;

8. nomination de Rohan Maxwell en tant que troisième administrateur de la société pour une période qui prendra fin au jour de l'assemblée générale annuelle de la Société qui sera tenu en 2014;

9. nomination de KPMG en tant que commissaire au compte de la Société pour une période qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014;

10. modification du registre des actionnaires de la Société pour enregistrer les différents points de l'ordre du jour susmentionnés donnant pouvoir et capacité à tout administrateur de la Société pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises au registre des actionnaires de la Société; et

11. divers

III. L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de déroger à l'avis de convocation, se considérant lui-même comme dument informé et ayant connaissance exacte de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt sept mille quatre cents euros (EUR 27.400.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, à trente-neuf mille neuf cent euros (EUR 39.900.-) représenté par trois mille neuf cent quatre-vingt-dix (3.990) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

*Apport et Paiement*

L'Associé Unique déclare par la présente souscrire les deux mille sept cent quarante (2.740) nouvelles parts sociales d'une valeur de dix euros (EUR 10.-) chacune et de les payer intégralement par un apport en numéraire de vingt sept mille quatre cents euros (EUR 27.400.-) .

Le montant de vingt-sept mille quatre cents euros (EUR 27.400.-) est par conséquent à la libre disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de changer la forme légale de la Société en tant que société à responsabilité limitée, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société anonyme conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

En conséquence de qui précède, l'associée unique décide de modifier la dénomination de la Société "Grosvenor Street Holdings SARL" pour "Grosvenor Street Holding SA".

Le changement de la forme légale est effectué sur la base d'un rapport conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la Loi établi par Facts Audit Services S.à r.l, auditeur indépendant à Luxembourg, en date du 30 décembre 2008.

Les conclusions du rapport sont les suivantes:

"Sur la base de notre étude et compte tenu des conditions du marché et toute autre circonstance prévalent à la date de ce rapport, aucune information n'est survenu à notre attention qui puisse nous faire croire que la valeur de marché de l'apport n'est pas au moins égal à la valeur d'émission de ces actions à émettre."

Ce rapport restera annexé au présent acte.

Suite à la transformation de la Société en société anonyme, les actions existantes, leur nombre et la valeur nominale de celles-ci restant inchangées, sont attribuées à l'actionnaire unique en fonction de sa participation dans la Société avant la transformation de sa forme légale.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 1 des Statuts qui doit être rédigé comme ce qui suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>**. Le nom de la Société est "Grosvenor Street Holdings SA" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la loi), et par les statuts de la Société (les Statuts).

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des Statuts qui doit désormais être rédigé comme suit:

"3.1. L'objet de la société est l'acquisition de participations au Luxembourg et à l'étranger dans toutes sociétés ou entreprises quelque soit la forme et la gestion de ces participations. La société peut notamment acquérir par la souscription, l'achat et l'échange ou par tout autre moyen, toutes valeurs mobilières, actions et autre participation sous forme de titre, d'obligation garantie ou non (debenture), de certificat de dépôt and autres instruments de dette et plus généralement, tout titre et instruments financiers émis par toute entité cotée ou non. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut encore investir dans l'acquisition et la gestion de portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.

3.2. La Société peut emprunter sous toute forme. Elle peut émettre des titres de créance, des obligations et n'importe quel type de dette et de titres de capital. La Société peut prêter des fonds, notamment le produit de tout emprunt, à ses filiales, sociétés liées et tout autre sociétés. La Société peut aussi donner des garanties et constituer des gages, transfert, charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société. Pour éviter tout doute, la Société ne peut pas poursuivre une activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire.

3.3. La société peut utiliser toutes techniques et instruments pour gérer efficacement ses investissements et pour se protéger elle-même contre tout risque-crédit, risque de change, risque de taux et autre risque.

3.4. La société peut poursuivre toutes activités commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions en matière immobilière et mobilière qui directement ou indirectement, favorise ou se rapporte à son objet social."

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique décide de procéder à une modification des Statuts tel que requis comme étant une conséquence du point 4 ci-dessus et une refonte complète des Statuts pour prendre en considération les points de l'ordre du jour.

La partie présente, représentée comme indiquée ci-dessus, a en conséquence requis le notaire soussigné de prendre acte de la refonte complète des statuts:"

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Grosvenor Street Holdings SA" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## II. Capital - Actions

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-neuf mille neuf cents euros (EUR 39.900.-), représenté par trois mille neuf cent quatre-vingt-dix (3.990) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas

exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

#### 7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 8. Directeur unique.**

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 9. Responsabilité des administrateurs.**

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Actionnaire(s)**

#### **Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.**

##### 10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

##### 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de



s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

#### **Art. 11. Actionnaire unique.**

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

#### **Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

## V. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

## VI. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les fonctions des personnes suivantes comme conséquence de la transformation de la Société en S.A., de gérant à administrateur de la Société pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra en 2014.

- Christophe Gaul, administrateur, né à Messancy, Belgique, le 3 avril 1977 résidant professionnellement au 51, Boulevard J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Neil Smith, administrateur, né à Darwen, Royaume-Uni, le 17 juin 1956 résidant professionnellement à Investindustrial Limited 1 Duchess Street London W1W 6AN - UK;

### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer la personne suivante en tant que troisième administrateur de la Société pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra en 2014.

- Rohan Maxwell, administrateur, né à Oldham, Royaume Uni, le 11 Novembre 1977 résidant professionnellement à BI-Invest Services, Via Nassa 5, 6900 Lugano Suisse;

### *Neuvième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer KPMG AUDIT, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.103590, en tant que commissaire aux comptes pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra en 2014.

### *Dixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société pour enregistrer les résolutions ci-dessus donnant pouvoir et capacité aux administrateurs de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts émises dans le registre des actionnaires de la Société.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Stadler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2009. LAC/2009/286. Reçu cent trente-sept euros Eur 0,50% = 137.-

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009014812/5770/781.

(090014395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Financière Concorde S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 135.867.

—  
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2008 que:

- Le mandat d'administrateur de Madame Vania BARAVINI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2013.

- La démission de Monsieur Thierry FLEMING de son mandat d'administrateur et de Président du conseil d'administration est acceptée avec effet immédiat

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, est nommé comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Pierre LENTZ prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Il ressort du procès-verbal du conseil d'administration du 8 septembre 2008 que

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg est nommé Président du conseil d'administration. La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009014451/534/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05596. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Duchess Street Holdings SA, Société Anonyme,  
(anc. Duchess Street Holdings SARL).**

**Capital social: EUR 40.400,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.766.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Duchess Street Holdings SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B

140.766, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated July 25, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2089 of August 28, 2008 (the Company),

BI-Invest International Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the Bahamas, having its registered office at 3<sup>rd</sup> Floor, Montague Sterling Centre, P.O. Box N-3242, Nassau, Bahamas, registered by the (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maren Stadler, attorney, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Bahamas on December 29<sup>th</sup>.

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening formalities;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of twenty seven thousand nine hundred (EUR 27,900.-) to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares in registered form with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, to forty thousand four hundred euro (EUR 40,400.-), represented by four thousand and forty (4,040) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each by the issuance of two thousand seven hundred and ninety (2,790) new shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the one thousand two hundred fifty (1,250) existing shares; subscription for and payment of that share capital increase by a contribution in cash;

3. decision to change the legal form of the Company from that of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a Luxembourg public limited liability company (société anonyme);

4. amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) which shall read as follows:

"The name of the company is "Duchess Street Holdings SA" (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles)."

5. amendment of article 3 of the Articles which shall read as follows:

"3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

6. amendment of the Articles generally as may be required as a consequence of point 4 above and full restatement of the Articles in order to reflect the above items of the agenda;

7. change of the position of Christophe Gaul and Neil Smith as a consequence of the conversion of the Company into an S.A. from managers to directors for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2014;

8. appointment of Rohan Maxwell as third director of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2014;

9. appointment of KPMG as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2014;

10. amendment to the shareholders' register of the Company to reflect the above items of the agenda with power and authority given to any director of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and

11. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves increase the share capital of the Company by an amount of twenty seven thousand nine hundred euro (EUR 27,900.-) to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares in registered form with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, to forty thousand four hundred euro (EUR 40,400.-), represented by four thousand and forty (4,040) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each by the issuance of two thousand seven hundred and ninety (2,790) new shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the one thousand two hundred fifty (1,250) existing shares.

#### *Subscription and Payment*

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe for the two thousand seven hundred and ninety (2,790) new shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash of twenty-seven thousand nine hundred euro (EUR 27,900.-).

The amount of twenty-seven thousand nine hundred euro (EUR 27,900.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company from that of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) to that of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (société anonyme) in accordance with the provisions of article 3 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

As a consequence of the above, the Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Duchess Street Holdings SARL" to "Duchess Street Holdings SA".

The change of the legal form of the Company is made on the basis of a report in satisfaction of articles 26-1 and 31-1 of the Law and established by Facts Audit Services S.à r.l., independent auditor (réviseur d'entreprises) dated 30 December, 2008.

The conclusions of this report are the following:

"Based on our work and given the market condition and other circumstances prevailing at the date of this report, nothing came to our attention that causes us to believe that the fair market value of the Contribution is not at least equal to the value of the Shares to be issued."

This report will remain attached to the present deed.

Following the conversion of the Company into a public limited liability company ("société anonyme"), the existing shares, the number and the par value of which remaining unchanged, are attributed to the Sole Shareholder considering of its participation in the Company before the change of its legal form.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1.** The name of the company is "Duchess Street Holdings SA" (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles)."

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company,

and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

#### *Sixth resolution*

As a consequence of the above, the Sole Shareholder resolves to amend the Articles generally as may be required as a consequence of point 4 above and fully restate the Articles in order to reflect the above items of the agenda;

The appearing party, represented as stated here-above, has thus requested the undersigned notary to enact the following restatement of the Articles:"

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Duchess Street Holdings SA" (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at forty thousand four hundred euro (EUR 40,400.-), represented by four thousand and forty (4,040) shares in registered form with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of directors.**

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

#### 7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

#### **Art. 8. Sole director.**

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

#### **Art. 9. Liability of the directors.**

9.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 10. General meetings of shareholders.**

##### 10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

##### 10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).



**Art. 11. Sole shareholder.**

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision****Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

**Art. 13. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.**

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires aux comptes).

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

**Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

**VI. Dissolution - Liquidation**

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provision**

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the position of the following persons as a consequence of the conversion of the Company into an S.A., from managers to directors for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2014:

- Christophe Gaul, Director, born in Messancy, Belgium, on 3 April 1977 and with professional address at 51, Boulevard J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Neil Smith, Director, born in Darwen, United Kingdom, on 17 June 1956 and with professional address at Investindustrial Limited 1 Duchess Street London W1W 6AN - UK;

#### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint the following person as third director of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2014:

- Rohan Maxwell, Director, born in Oldham, United Kingdom, on 11 November 1977 and with professional address at BI-Invest Services, Via Nassa 5, 6900 Lugano Switzerland;

#### *Ninth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint KPMG AUDIT, a société à responsabilité limitée, having its registered address at 9, allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B.103590 as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2014.

#### *Tenth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company to reflect the above resolutions with power and authority given to any director of the Company, acting individually with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand seven hundred euros (EUR 1.700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux millhuit, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu pour l'assemblée générale extraordinaire (AGE) de l'associé unique de Duchess Street Holdings SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B.140.766, constituée par un acte passé devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 25 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2089 du 28 août 2008 (la Société):

BI-Invest International Holdings Limited, une société constituée et régie par les lois des Bahamas, ayant son siège social au 3<sup>rd</sup> Floor, Montague Sterling Centre, P.O. Box N-3242, Nassau, Bahamas, immatriculée au Registre des sociétés commerciales internationales régi par les dispositions de la loi sur les sociétés commerciales internationales de 2000, numéro d'immatriculation 30180 (l'Associé Unique),

représenté par Maren Stadler, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, selon un mandat donné aux Bahamas le 29 décembre 2008

La dite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts dans le capital social de la Société.

II. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. exonération des formalités de convocation;

2. augmentation de capital de la Société d'un montant de vingt sept mille neuf cents euros (EUR 27,900.-) pour faire passer le capital d'un montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, à un capital d'un montant de quarante mille quatre cents euros (EUR 40,400.-), représenté par quatre mille quarante (4.040.-) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune par l'émission de deux mille sept cent quatre-vingt-dix (2,790) nouvelles parts d'une valeur de 10 euros (EUR 10.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les mille deux cent cinquante (1.250) parts existantes; souscription et paiement de cette augmentation de capital par apport en argent;

3. décision de changer la forme sociale de la société en passant d'une société à responsabilité limitée à une société anonyme;

4. modification de l'article 1 des statuts de la société (les Statuts) qui doit être lu comme ce qui suit:

" la dénomination de la société est "Duchess Street Holdings SA" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'amendée (la Loi), et les dispositions statutaires (les Statuts)".

5. modification de l'article 3 des Statuts qui doit être rédigé comme ce qui suit:

"3.1. L'objet de la société est l'acquisition de participations au Luxembourg et à l'étranger dans toutes sociétés ou entreprises quelque soit la forme et la gestion de ces participations. La société peut notamment acquérir par la souscription, l'achat et l'échange ou par tout autre moyen, toutes valeurs mobilières, actions et autre participation sous forme de titre, d'obligation garantie ou non (debenture), de certificat de dépôt and autres instruments de dette et plus généralement, tout titre et instruments financiers émis par toute entité cotée ou non. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut encore investir dans l'acquisition et la gestion de portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.

3.2. La Société peut emprunter sous toute forme. Elle peut émettre des titres de créance, des obligations et n'importe quel type de dette et de titres de capital. La Société peut prêter des fonds, notamment le produit de tout emprunt, à ses filiales, sociétés liées et tout autre sociétés. La Société peut aussi donner des garanties et constituer des gages, transfert, charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société. Pour éviter tout doute, la Société ne peut pas poursuivre une activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire.

3.3. La société peut utiliser toutes techniques et instruments pour gérer efficacement ses investissements et pour se protéger elle-même contre tout risque-crédit, risque de change, risque de taux et autre risque.

3.4. La société peut poursuivre toutes activités commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions en matière immobilière et mobilière qui directement ou indirectement, favorise ou se rapporte à son objet social."

6. modification des Statuts tel que requis comme étant une conséquence du point 4 ci-dessus et entière refondation des statuts de la société pour prendre en considération les points de l'ordre du jour;

7. changement des fonctions de Christophe Gaul et Neil Smith comme conséquence de la transformation de la Société en S.A., de gérant à administrateur pour une période qui prendra fin au jour de l'assemblée générale annuelle de la Société qui sera tenu en 2014;

8. nomination de Rohan Maxwell en tant que troisième administrateur de la société pour une période qui prendra fin au jour de l'assemblée générale annuelle de la Société qui sera tenu en 2014;

9. nomination de KPMG en tant que commissaire au compte de la Société pour une période qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014;

10. modification du registre des actionnaires de la Société pour enregistrer les différents points de l'ordre du jour susmentionnés donnant pouvoir et capacité à tout administrateur de la Société pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises au registre des actionnaires de la Société; et

11. divers

III. L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de déroger à l'avis de convocation, se considérant lui-même comme dûment informé et ayant connaissance exacte de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-sept mille neuf cents euros (EUR 27,900.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par mille

deux cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, à quarante mille quatre cents euros (EUR 40,400.-) représenté par quatre mille quarante (4.040) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

#### *Apport et Paiement*

L'Associé Unique déclare par la présente souscrire les deux mille sept cent quatre-vingt-dix (2,790) nouvelles parts sociales d'une valeur de dix euros (EUR 10.-) chacune et de les payer intégralement par un apport en numéraire de vingt-sept mille neuf cents euros (EUR 27,900.-).

Le montant de vingt-sept mille neuf cents euros (EUR 27,900.-) est par conséquent à la libre disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'associée unique décide de changer la forme légale de la Société en tant que société à responsabilité limitée, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société anonyme conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

En conséquence de qui précède, l'associée unique décide de modifier la dénomination de la Société "Duchess Street Holdings SARL" pour "Duchess Street Holding SA".

Le changement de la forme légale est effectué sur la base d'un rapport conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la Loi établi par Facts Audit Services S.à r.l. auditeur indépendant à Luxembourg, en date du 30 décembre 2008.

Les conclusions du rapport sont les suivantes:

"Sur la base de notre étude et compte tenu des conditions du marché et toute autre circonstance prévalent à la date de ce rapport, aucune information n'est survenu à notre attention qui puisse nous faire croire que la valeur de marché de l'apport n'est pas au moins égal à la valeur d'émission de ces actions à émettre."

Ce rapport restera annexé au présent acte.

Suite à la transformation de la Société en société anonyme, les actions existantes, leur nombre et la valeur nominale de celles-ci restant inchangées, sont attribuées à l'actionnaire unique en fonction de sa participation dans la Société avant la transformation de sa forme légale.

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 1 des Statuts qui doit être rédigé comme ce qui suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Le nom de la Société est "Duchess Street Holdings SA" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la loi), et par les statuts de la Société (les Statuts).

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des Statuts qui doit désormais être rédigé comme suit:

" 3.1. L'objet de la société est l'acquisition de participations au Luxembourg et à l'étranger dans toutes sociétés ou entreprises quelque soit la forme et la gestion de ces participations. La société peut notamment acquérir par la souscription, l'achat et l'échange ou par tout autre moyen, toutes valeurs mobilières, actions et autre participation sous forme de titre, d'obligation garantie ou non (debenture), de certificat de dépôt and autres instruments de dette et plus généralement, tout titre et instruments financiers émis par toute entité cotée ou non. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut encore investir dans l'acquisition et la gestion de portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.

3.2. La Société peut emprunter sous toute forme. Elle peut émettre des titres de créance, des obligations et n'importe quel type de dette et de titres de capital. La Société peut prêter des fonds, notamment le produit de tout emprunt, à ses filiales, sociétés liées et tout autre sociétés. La Société peut aussi donner des garanties et constituer des gages, transfert, charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société. Pour éviter tout doute, la Société ne peut pas poursuivre une activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire.

3.3. La société peut utiliser toutes techniques et instruments pour gérer efficacement ses investissements et pour se protéger elle-même contre tout risque-crédit, risque de change, risque de taux et autre risque.

3.4. La société peut poursuivre toutes activités commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions en matière immobilière et mobilière qui directement ou indirectement, favorise ou se rapporte à son objet social."

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique décide de procéder à une modification des Statuts tel que requis comme étant une conséquence du point 4 ci-dessus et une refonte complète des Statuts pour prendre en considération les points de l'ordre du jour.

La partie présente, représentée comme indiquée ci-dessus, a en conséquence requis le notaire soussigné de prendre acte de la refonte complète des statuts:"

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Duchess Street Holding SA" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## II. Capital - Actions

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quarante mille quatre cents euros (EUR 40,400.-) représenté par quatre mille quarante (4.040) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une

acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil d'administration.

##### 7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

##### 7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

##### 7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

#### 7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### Art. 8. Directeur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Actionnaire(s)

#### Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

##### 10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

##### 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valable-

ment quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

#### **Art. 11. Actionnaire unique.**

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

### **I. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

#### **Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

### **V. Dissolution - Liquidation**

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.



15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

## VI. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les fonctions des personnes suivantes comme conséquence de la transformation de la Société en S.A., de gérant à administrateur de la Société pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra en 2014.

- Christophe Gaul, administrateur, né à Messancy, Belgique, le 3 avril 1977 résidant professionnellement au 51, Boulevard J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Neil Smith, administrateur, né à Darwen, Royaume-Uni, le 17 juin 1956 résidant professionnellement à Investindustrial Limited 1 Duchess Street London W1W 6AN - UK;

### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer la personne suivante en tant que troisième administrateur de la Société pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra en 2014.

- Rohan Maxwell, administrateur, né à Oldham, Royaume Uni, le 11 Novembre 1977 résidant professionnellement à BI-Invest Services, Via Nassa 5, 6900 Lugano Suisse;

### *Neuvième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer KPMG AUDIT, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B103590, en tant que commissaire aux comptes pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra en 2014.

### *Dixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société pour enregistrer les résolutions ci-dessus donnant pouvoir et capacité aux administrateurs de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts émises dans le registre des actionnaires de la Société.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille sept cents euros (EUR 1.700.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Stadler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2009. LAC/2009/287. Reçu cent trente-neuf euros cinquante cents Eur 0,50% = 139,50

*Le receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009014809/5770/779.

(090014404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Lid Lift Industrial Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 66.700.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015019/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08244. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Egon Diamond S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.785.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 5 novembre 2008*

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

2. Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Certifié conforme

EGON DIAMOND S.A.

N. PARIKH / J.A. SACKS

*Director A and Chairman of the Board / Director B*

Référence de publication: 2009015502/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07789. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**CBFI Participations I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.343.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of December.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

CBFI Participations B.V., a private limited liability company ("besloten vennootschap") incorporated under the laws of the Netherlands, whose registered office is at Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register under registration number 34296289,

here duly represented by Me Camille Paul SEILLES, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on December 8, 2008, which shall be signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

CBFI Participations B.V. prenamed, is the sole shareholder of CBFI Participations I S.à r.l., a Luxembourg limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on March 11, 2008 published in the Mémorial C number 968 page 46443 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B137343 (hereafter the "Company").

CBFI Participations B.V. prenamed, representing as stated hereabove has requested the notary to draw up the following:

16171

*Agenda*

1. Immediate repayment by the Company, on the date hereof, of all the share premium paid by CBFI Participations B.V., prenamed, upon the incorporation of the Company, such share premium amounting to eight hundred and eighty-three million four hundred and seventy-seven thousand two hundred euro (EUR 883,477,200.-);
2. Appointment of each and any of the managers of the Company to individually proceed to any appropriate and legitimate actions required in order to effect the share premium repayment mentioned in item 1. of the present agenda;
3. Amendment and restatement of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above items;
4. Miscellaneous.

After this had been set forth CBFI Participations B.V., prenamed, representing the entire share capital of the Company now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolved to immediately repay to CBFI Participations B.V., prenamed, on the date hereof, all the share premium paid by CBFI Participations B.V., prenamed, upon the incorporation of the Company, such share premium amounting to eight hundred and eighty-three million four hundred and seventy-seven thousand two hundred euro (EUR 883,477,200.-)

*Second resolution*

The sole partner further resolved to appoint each and any of the managers of the Company to individually proceed to any appropriate and legitimate actions required in order to effect the share premium repayment mentioned in the foregoing resolution, the present deed to constitute a valid power-of-attorney in order to complete the foregoing resolution.

*Third resolution*

The sole partner finally resolved to amend and restate article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at one million euro (EUR 1,000,000), represented by ten thousand (10,000) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) per share each. Shares may be issued with a share premium."

*Valuation and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to CBFI Participations I S.à r.l., prenamed and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR two thousand euro (EUR 2,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, whom is known to the notary by its first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

En l'an deux mille huit, le huit décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven.

A comparu:

CBFI Participations BV, une société de droit des Pays-Bas ("besloten vennootschap"), avec siège social à Prins Bernhardplein 200 à 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 3426289,

Ici représentée par Maître Camille Paul SEILLES, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration lui conférée le 8 décembre 2008, qui sera signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire et qui restera attachée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

CBFI Participations B.V., préqualifiée, est l'associé unique de CBFI Participations I S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée par acte de Me Henri HELLNCKX, notaire résidant à Luxembourg le 11 mars 2008 publié au mémorial C numéro 968 page 46443 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B137343 (ci-après la "Société").

CBFI Participations B.V., représentée comme dit ci-avant, agissant en sa capacité susmentionnée a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

#### *Agenda*

1. Remboursement immédiat par la Société, en date du présent acte, de toute la prime d'émission payée par CBFI Participations B.V., préqualifiée, au moment de la constitution de la Société, une telle prime d'émission étant égale à huit cent quatre vingt trois millions quatre cent soixante dix sept mille deux cents euros (EUR 883.477.200.-);

2. Nomination de chacun et tous les gérants de la Société pour procéder individuellement à toutes actions légitimes et appropriées pour effectuer le remboursement de la prime d'émission mentionné dans le point 1. du présent ordre du jour;

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les points susmentionnés;

4. Divers.

Après avoir établi ceci, CBFI Participations B.V., préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social de la Société demande au notaire instrumentaire d'acter des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique a résolu de rembourser immédiatement CBFI Participations B.V., préqualifiée, en date du présent acte, de l'intégralité la prime d'émission versée par CBFI Participations B.V., préqualifiée au moment de la constitution de la Société, ladite prime d'émission étant égale à huit cent quatre vingt trois millions quatre cent soixante dix sept mille deux cents euros (EUR 883.477.200.-).

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique a de plus résolu de nommer chacun et tous les gérants de la Société pour procéder individuellement à toutes actions légitimes et appropriées qui sont nécessaires pour effectuer le remboursement de la prime d'émission mentionnée dans la résolution susmentionnée, le présent acte formant une procuration valide pour mettre en œuvre la résolution susmentionnée.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique a finalement résolu de modifier l'article 5 des statuts de la société de manière à avoir la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune. Des parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la CBFI Participations I S.à r.l., préqualifiée et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi, fait et passé à Senningerberg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, ils ont signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Camille Paul Seilles, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 décembre 2008. LAC / 2008 / 49807. Reçu 12 € ( douze euros)

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009013583/202/119.

(090013274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

**O.O. Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.222.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of December,  
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of O.O. Re S.A., having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number B 120.222, incorporated by a deed of the undersigned notary dated September 21, 2006, published in the Mé-morial C, number 2167 of November 21, 2006.

The meeting was presided by Mr Lambert SCHROEDER, company director, professionally residing in L-1273 Luxem-bourg, 19, rue de Bitbourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Valérie COQUILLE, legal manager, professionally residing in L-1273 Lu-xembourg, 19, rue de Bitbourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Noel McNULTY, accountant, professionally residing in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

The chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list that all the one thousand two hundred (1,200) shares representing the entire share capital of twelve million Swedish Krona (12,000,000 SEK) are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To increase the corporate capital by SEK 22,000,000 in order to raise it from its present amount of SEK 12,000,000 to SEK 34,000,000 by the creation and issue of 2,200 new shares with a par value of SEK 10,000 each. The increase will be paid for by converting and subsequently terminate the payable debt of SEK 22,000,000 owed to Olle Olsson Bolagen AB.

2. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

3. Suppression of the last paragraph of Article 10 of the Articles of Incorporation.

After the following was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of twenty-two million Swedish Krona (SEK 22,000,000) in order to raise it from its present amount of twelve million Swedish Krona (SEK 12,000,000) to thirty-four million Swedish Krona (SEK 34,000,000) by the creation and issue of two thousand two hundred (2,200) new shares with a par value of ten thousand Swedish Krona (SEK 10,000) each.

*Subscription - Payment*

With the agreement of the other shareholder, the two thousand two hundred (2,200) new shares have been subscribed by OLLE OLSSON BOLAGEN AB, with registered office in Uppsala (Sweden),

represented by Valérie COQUILLE, prenamed, by virtue of a proxy given on December 15, 2008.

The two thousand two hundred (2,200) new shares have been paid for by converting and subsequently terminate the payable debt of twenty-two million Swedish Krona (SEK 22,000,000) owed to OLLE OLSSON BOLAGEN AB, prenamed.

In satisfaction of articles 26-1 and 32-1 of the law of August 10, 1915 as amended on commercial companies, a report has been drawn up by Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, dated December 19, 2008, wherein the claim so contributed is described and valued.

The conclusion of said report is the following:

*"Conclusion:*

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 2.200 shares with a nominal value of SEK 10.000 each, hence total consideration amounting to SEK 22.000.000."

Such report, after having been signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed, with which it will be registered.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, Article 5 of the Articles of association is amended and now reads as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital of the corporation is set at thirty-four million Swedish Krona (SEK 34,000,000) divided into three thousand four hundred (3,400) shares with a par value of ten thousand Swedish Krona (SEK 10,000) per share, each share fully paid in."

*Third resolution*

The meeting decides to suppress the last paragraph of Article 10 of the Articles of Incorporation.

*Estimate of costs*

For the purpose of registration, the amount of SEK 22,000,000 is valued at € 2,002,700.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at € 13,200.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société O.O. Re S.A., société anonyme avec siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 120.222, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2167 du 21 novembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lambert SCHROEDER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Valérie COQUILLE, legal manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Noel McNULTY, comptant, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de cette liste de présence que les mille deux cents (1.200) actions représentant l'intégralité du capital social de douze millions de couronnes suédoises (12.000.000 SEK) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et que la présente assemblée peut donc valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 22.000.000 SEK pour le porter de son montant actuel de 12.000.000 SEK à 34.000.000 SEK par la création et l'émission de 2.200 nouvelles actions ayant une valeur nominale de 10.000 SEK chacune. L'augmentation sera libérée moyennant conversion de la créance de 22.000.000 SEK au profit de Olle Olsson Bolagen AB.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Suppression du dernier paragraphe de l'article 10 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-deux millions de couronnes suédoises (22.000.000 SEK) pour le porter de son montant actuel de douze millions de couronnes suédoises (12.000.000

SEK) à trente-quatre millions de couronnes suédoises (34.000.000 SEK) par la création et l'émission de deux mille deux cents (2.200) nouvelles actions ayant une valeur nominale de dix mille couronnes suédoises (10.000 SEK) chacune.

*Souscription - Libération*

De l'accord de l'autre actionnaire, les deux mille deux cents (2.200) nouvelles actions ont été souscrites par OLLE OLSSON BOLAGEN AB, avec siège social à Uppsala (Suède),

représentée par Valérie COQUILLE, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2008.

Les deux mille deux cents (2.200) nouvelles actions ont été libérées moyennant conversion de la créance de vingt-deux millions de couronnes suédoises (22.000.000 SEK) au profit de OLLE OLSSON BOLAGEN AB, prénommée.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales, un rapport a été établi par Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, daté du 19 décembre 2008, dans lequel la créance ainsi apportée est décrite et évaluée.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

*"Conclusion:*

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 2.200 shares with a nominal value of SEK 10.000 each, hence total consideration amounting to SEK 22.000.000."

Le rapport signé 'ne varietur' par les membres du bureau et le notaire soussigné restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5.** "Le capital social de la société est fixé à trente-quatre millions de couronnes suédoises (34.000.000 SEK) divisé en trois mille quatre cents (3.400) actions d'une valeur nominale de dix mille couronnes suédoises (10.000 SEK) par action, chacune entièrement libérée."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article 10 des statuts.

*Dépenses*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de 22.000.000 SEK est évalué à 2.002.700 €.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit incombant à la société en raison du présent acte sont évalués à 13.200 €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Schroeder, V. Coquille, N. McNulty, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C, le - 2 JAN. 2009. LAC/2009/130. Reçu à 0,5%: dix mille quarante euros soixante-deux cents (10.040,62.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009014276/212/151.

(090013940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Gai Mattiolo Fashion S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 98.266.

GLOBAL TRUST ADVISORS SA a dénoncé par lettre datée du 11 décembre 2008 tout office de domiciliation de ladite société, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009014352/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05226. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---

**Hamilcar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.195.

- Le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit:

\* Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

\* Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

\* Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme

HAMILCAR S.A.

L. MOSTADE / N. THIRION

*Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009015497/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07780. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Exel Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.154.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 8 décembre 2008 que:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

3. L'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.

4. Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, c'est-à-dire au L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés seront déposés sur un compte bancaire ouvert au nom du liquidateur auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2009014122/304/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06212. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---